Cfdt: RETRAITÉS

Proches aidants

VOUS AVEZ DES DROITS

Salariés en activité professionnelle ou retraités, familles ou amis d'un proche vous êtes de plus en plus nombreux à assurer des tâches d'accompagnement comme proche aidant. Que ce soit à domicile ou en établissement, auprès d'une personne proche âgée, malade ou handicapée.

Vous êtes 5 millions de proches aidants de personnes âgées. Au total, vous êtes 8 à 11 millions avec ceux et celles qui s'occupent régulièrement de personnes en situation de handicap. Des centaines de milliers d'enfants de moins de 18 ans et des jeunes adultes sont aussi aidants.

Votre activité d'aidant peut induire des répercussions sur vos conditions de vie et de santé

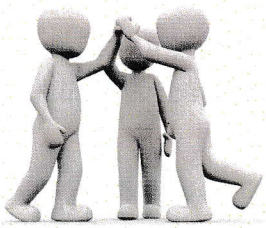

Être aidant, accompagner, son parent ou une personne proche s'avère une activité bénévole complexe à laquelle vous n'êtes pas préparé.

Cela a souvent des répercussions sur vos conditions de vie, votre santé, votre activité professionnelle.

Vous avez besoin de soutien, de répit, de lieux d'écoute, d'échanges, de conseils. Notre enquête nationale auprès des aidants le démontre.

Il est nécessaire de mieux prendre en compte

Nous considérons votre accompagnement bénévole d'aidant comme un engagement utile à la personne et à la société : il doit être mieux pris en compte.

Nous nous mobilisons aussi pour un accompagnement professionnel de qualité accessible à tous et reconnu pour sa valeur.

Nous intervenons, ainsi que les associations, pour développer vos droits et vous conseiller

Ainsi, nous avons obtenu dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), de décembre 2015, une reconnaissance et des droits nouveaux pour les aidants, prolongés depuis 2020 par la gouvernement.

Nous avons pesé et obtenu des points complémentaires

⇒ la reconnaissance du rôle du proche aidant et un droit au répit,

⇒ une majoration ponctuelle de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pendant le répit de l'aidant ou lors de son hospitalisation,

⇒ une majoration de la durée d'assurance retraite sous certaines conditions,

⇒ des aides techniques de prévention pour le maintien à domicile,

⇒ un soutien financier aux professionnels de l'aide à domicile.

.../...

CFDT Retraités

cfdt-retraités.fr